

FICHE DE POSTE  
RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)**

**N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION 2020-378893**

Intitulé du poste (F/H): <b>Maitre de conférences des ENSA</b>	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : <b>Sciences et techniques pour l'architecture (STA) Construction, ingénierie, maîtrise des ambiances (CIMA)</b>	Corps : Maître de conférences (MCF)
Recrutement effectué au titre de : Mutation ou détachement / concours catégorie 2	Code corps : MAEA
	<i>Date de la prise de fonction / 01/09/2020</i>

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur - Recherche**

Emploi(s) Type : **Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A**  
STA

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

**École nationale supérieure d'architecture de Marseille**

184 avenue de Luminy – Case 924 –  
13288 MARSEILLE Cedex 9

**Missions et activités principales :**

L'ENSA-MARSEILLE recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence et une expérience confirmée dans les domaines de l'ingénierie des structures et des techniques de la construction, associées à une bonne compréhension des enjeux du projet architectural.

**Ses missions principales sont notamment les suivantes :**

Il est attendu de l'enseignant(e) recruté(e) une expérience confirmée en matière d'enseignement dans le domaine des Sciences et Techniques pour l'Architecture et plus spécifiquement dans le domaine des structures, des matériaux et des techniques de la construction. Une approche architectonique de ces sujets permettrait qu'il/elle inscrive pleinement ses enseignements dans la pédagogie développée au sein de l'établissement. La volonté de l'école est de renforcer la cohérence des cours de construction avec la progressivité et les thématiques de studios de projet en licence, telles que définies par le programme pédagogique de l'école, et de rechercher des passerelles entre les disciplines. Des temps d'enseignement sont dédiés aux croisements interdisciplinaires et à l'expérimentation.

**Charges pédagogiques**

L'enseignant(e) recruté(e) assurera 320 heures d'enseignement par année universitaire, et interviendra en cycles Licence et Master, ainsi qu'en Formation Professionnelle Continue et sous réserve d'en remplir les conditions, éventuellement en HMONP.

### **En 1er cycle :**

L'approche concernant l'enseignement de la construction et de la structure vise à donner aux étudiants architectes un niveau de compétence de base en dimensionnement des structures (selon des méthodes variées : graphiques, analytiques, basées sur l'utilisation d'abaques et de divers outils de calcul numériques), et une bonne connaissance de base des matériaux et des technologies constructives, actuelles et anciennes.

L'enseignant(e) pourra être appelé à intervenir dans les enseignements suivants :

#### En S1 :

- les travaux dirigés de Statique permettent d'appliquer la théorie de l'équilibre statique des structures au travers d'exemples. Par l'application des méthodes de résolutions graphique et analytique, ainsi que par l'expérimentation en maquettes, l'étudiant(e) est amené(e) à modéliser une structure simple ainsi que les charges qui la sollicitent, pour comprendre les conditions de son équilibre statique.

- les cours magistraux de Matérialité permettent d'aborder la question des matériaux de construction, en abordant leur origine, leur mode de production, leurs caractéristiques mécaniques, leur impact environnemental.

- les travaux dirigés associés au projet, intitulés Matières sensibles, permettent d'encadrer le travail des étudiants en studio de projet, en interaction avec les enseignants TPCAU, pour développer une première conscience des matériaux de constructions et des conditions de leur équilibre statique dans un projet d'architecture.

#### En S2 :

- les travaux dirigés de Mécanique des structures ont pour objectif de donner aux étudiants les outils théoriques et pratiques permettant d'analyser le fonctionnement des structures simples, de les concevoir intelligemment, d'en pré-dimensionner les composants.

#### En S3 :

- les cours magistraux et travaux dirigés de Technologie des enveloppes, réalisés en interaction étroite avec les enseignants d'ambiances, doivent permettre aux étudiants d'analyser de façon détaillée la composition technique d'une enveloppe de bâtiment, des fondations au toit, pour en comprendre les enjeux constructifs, climatiques, d'étanchéité à l'eau et à l'air.

- les travaux dirigés associés au projet, intitulés Construire, permettent d'encadrer le travail des étudiants en studio de projet, en interaction avec les enseignants TPCAU, pour développer leur pensée constructive du projet d'architecture.

- les cours d'introduction au Stage chantier visent à définir les enjeux du stage, au regard des connaissances acquises dans le domaine des techniques constructives.

#### En S4 :

- les cours magistraux et travaux dirigés de Analyse constructive et architecturale, effectués en coopération étroite avec les enseignants d'ambiances et de projet architectural, ont pour objectif de mettre en relation les connaissances acquises avec les enjeux du projet architectural, à travers un exercice d'analyse d'édifices remarquables de l'histoire de l'architecture.

- les cours magistraux et travaux dirigés de Technologie des structures permettent d'approfondir les connaissances en mécanique des structures et techniques constructives abordées lors des semestres précédents, et de les mettre en pratique par un exercice pratique de conception d'une structure de bâtiment.

#### En S6 :

- les cours magistraux de Structures et procédés constructifs spécifiques ont pour objectif de réactiver et d'approfondir les connaissances acquises en mécanique des structures et techniques constructives, et d'introduire de nouvelles notions relatives à la conception parasismique, au risque d'incendie et à l'impact carbone, pour développer une véritable culture constructive du projet d'architecture.

- les travaux dirigés associés au projet, intitulés Construction et environnement, permettent d'encadrer le travail des étudiants en studio de projet, en interaction avec les enseignants d'ambiances et de projet architectural, pour mettre en pratique un premier travail de synthèse des enjeux constructifs, climatiques et environnementaux du projet d'architecture.

Pour plus d'information : <http://www.marseille.archi.fr/enseignements/licence/>

### **En 2e cycle :**

Il s'agit d'intégrer la structure du cycle Master, en interaction étroite avec les enseignants de projet, en développant des enseignements interdisciplinaires à travers différents cadres pédagogiques :

- Studios de projet : encadrement du travail de projet des étudiants, dans des modalités et avec des attendus pédagogiques à définir conjointement avec les enseignants TPCAU,
- Séminaires : accompagnement d'un travail exploratoire et d'initiation à la recherche, en grande partie sous forme écrite, sur un thème constructif et structurel, avec une approche de synthèse scientifique, technique et architecturale.
- Travaux dirigés exploratoire : en coopération et interaction étroite avec des enseignants TPCAU, mise en place d'exercices exploratoires contribuant à développer une pensée constructive et une culture constructive du projet architectural.

### **En formation professionnelle continue :**

L'enseignant(e) pourra être appelé à intervenir dans les divers enseignements composant la filière, diplômante, de formation professionnelle continue de l'ENSA-M, qui s'adresse à des professionnels ayant déjà une expérience importante du travail en agence d'architecture ou en bureau d'études techniques.

Ces enseignements, cours magistraux et travaux dirigés, sont concentrés sur la journée du vendredi, ont les mêmes objectifs pédagogiques que ceux du cursus général, mais sont adaptés dans leurs modalités au profil spécifique des étudiants.

Une expérience de l'enseignant(e) dans la pratique professionnelle de la maîtrise d'œuvre et des chantiers sera appréciée pour assumer ce type d'enseignements.

### **En habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP) :**

L'enseignant(e) pourra être appelé à prendre en charge des cours magistraux relatifs au jeu des acteurs de la construction, aux missions de la maîtrise d'œuvre, à l'environnement réglementaire de la construction, et à la pratique du chantier.

### **Charges scientifiques**

Une participation active à la vie scientifique de l'établissement, en œuvrant au sein d'une équipe ou d'un laboratoire de l'ENSA de Marseille, serait appréciée. La personne recrutée serait encouragée à porter des échanges et des collaborations pédagogiques avec d'autres écoles et laboratoires de recherche et développer des relations avec différents partenaires territoriaux et/ou industriels.

### **Autres tâches**

INSTANCES ET GROUPES DE TRAVAIL : Responsabilités et participations aux instances de l'ENSA-M et aux groupes de travail issus des instances, participation aux séminaires bi-annuels de l'ENSA. Participation à l'organisation et au développement de l'un des domaines d'étude.

COORDINATION : d'enseignements et de voyages.

DIRECTIONS : de mémoire-rapports d'étude de licence semestre 6, des rapports de stages licence et master, stage HMONP.

JURYS : Participation aux jurys collectifs des studios de projet, HMONP, mémoire-rapports d'étude de fin de licence, PFE et TPFE, concours d'entrée, jurys transdisciplinaires.

CONSEILS : Conseiller et accompagner les choix professionnels des étudiants, contribuer à l'orientation des étudiants.

### **Charges horaires d'enseignement et de recherche**

En application de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 relatif au statut des maitres de conférences et des professeurs des écoles d'architecture, « le temps de travail de référence des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ».

### **Expériences et compétences souhaitées**

1. *EXPERIENCES PEDAGOGIQUES* : Enseignant doté d'une expérience pédagogique antérieure confirmée démontrant une capacité à remplir ses responsabilités pour les missions d'enseignement à des étudiants des ENSA dans les domaines précités, à définir et assurer les activités pédagogiques complémentaires (coordinations, directions, jurys, mémoires). Expériences dans les différents cycles d'études et participations aux autres activités (jurys, encadrements de mémoires, voyages ...) dans une ENSA. Capacité à travailler en interdisciplinarité. Compétences en termes de valorisation des travaux.

2. *EXPERIENCES PROFESSIONNELLES* : Liens entre sa pratique professionnelle et le champ disciplinaire. Pratique professionnelle indépendante en tant qu'auteur et ou co-auteur, publications et reconnaissance professionnelle de sa production. Capacité à développer une réflexion sur ses processus de création, de conception, sur la fabrication. Capacité d'articulation entre les deux activités d'enseignement – recherche et de pratique professionnelle.

3. *COMPETENCES RELATIVES AUX MISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE*: 1. Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre, 2. Capacité à inscrire les thématiques pédagogiques dans les questions contemporaines, 3. S'adapter à l'évolution des fonctions, des problématiques, des méthodes et des outils, 4. Faire preuve de veille et d'anticipation sur l'évolution des pédagogies, 5. Travailler en interdisciplinarité et croiser les compétences des groupes disciplinaires des ENSA, 6. Être force de proposition pour l'évolution et l'élaboration des programmes pédagogiques de l'école. 7. Participer aux instances et contribuer à des groupes de travail, 8. Être disponible pour les étudiants, les écouter et soutenir les étudiants en difficultés, 9. Proposer des solutions pour améliorer le fonctionnement général de l'ENSA. 10. Se relier et échanger avec d'autres écoles d'architecture en France, 11. Se coordonner avec les équipes administratives. Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

*En cycle Master, le candidat pourra intégrer l'un des 4 Domaines d'études de l'école. Il pourra par la suite, être rattaché à l'un des laboratoires de recherche de l'ENSA-M ou d'une autre ENSA.*

### **Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil**

**Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :**

#### **Article 34**

(...) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.

Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui

de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

### **Article 31**

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

#### **Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

##### **Présentation générale de l'école, et de ses perspectives de développement :**

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre domaines d'études pour le 2<sup>e</sup> cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité.

Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'antenne de Marseille de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires qui ouvrira ses portes à l'horizon 2023.

Cet institut rassemblera en un même lieu trois écoles et deviendra un institut tripartite sans équivalent en

France et confortera par là-même, dans le centre-ville de Marseille, le campus universitaire Saint-Charles.

Formés aux métiers complémentaires d'architecte, de paysagiste et d'urbaniste, 1 300 étudiants s'y côtoieront, plus exactement aux niveaux du master (625 étudiants), des post-diplômes (environ 125 personnes) et du doctorat (une quarantaine). La communauté des enseignants et chercheurs, d'environ 110 titulaires, pourra y proposer des enseignements complémentaires, parfois partagés. Dans la poursuite d'ateliers communs déjà assurés depuis quelques années, basés principalement sur des analyses et approches de terrain, le croisement des formations, voire la création de formations co-habilitées, y sera recherchée pour conférer aux différents diplômés des aptitudes collaboratives efficaces.

Cinq unités ou laboratoires de recherche implantés dans l'IMVT (INAMA, MAP-Gamsau, Project[s] ; LAREP ; LIEU) renforceront leur coopération sur des projets de recherche à des échelles diverses et selon des approches très différentes : recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche par le projet ou sur le projet. En cela, l'IMVT concourt aux objectifs de la STRANES visant à rapprocher des chercheurs actuellement dispersés pour favoriser l'émergence de pôles d'excellence et les démarches transdisciplinaires.

Pour la diffusion de la culture scientifique et professionnelle en architecture, paysage et urbanisme, l'IMVT se doit d'être un lieu majeur, un pôle essentiel. Pour les débats, les échanges, des formations, des séminaires, les manifestations et l'accueil de manifestations, l'institut sera ouvert au grand public comme aux réseaux d'acteurs institutionnels ou professionnels, y compris pendant les périodes estivales.

#### **L'identité pédagogique de l'Ecole se décline grâce à son programme pédagogique dont les principes généraux sont les suivants :**

- **Licence (DEEA)** : Chaque semestre est composé de 3 Unités d'Enseignements Projet/Outils & Explorations/Fondamentaux. L'UE Projet est elle-même composée d'un cours de théorie, d'un studio et d'un TD pluridisciplinaire associé. Chaque semestre aborde une thématique spécifique de projet, ainsi les groupes fonctionnent de manière horizontale.

(Lien vers le livret de licence)

- **Master (DEA)** : Il est composé de 4 domaines d'études (**DE**) : DE1 Préexistences (avec 3 axes : 1- Préserver-Transmettre-Transformer ; 2- Matières Construites ; 3- Constitution Diffusion & Mutation des Arts de l'Architecture) ; DE2 Architecture-Partage-Processus ; DE3 Architecture et Territoires Méditerranéens ; DE4 Soutenabilité & Hospitalité : Bien vivre.

Les studios **de projet**, avec leurs TD exploratoires associés, comme les séminaires comportent des étudiants tous niveaux confondus (M1 & M2).

- **Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre (HMONP)** : Elle permet au titulaire d'un DEA (diplôme d'Etat d'architecte) d'acquérir, approfondir ou actualiser ses connaissances (responsabilités personnelles du maître d'œuvre, économie du projet, réglementations et normes constructives).

- **Doctorat en Architecture** : Formation à la recherche par la recherche, en lien avec l'Ecole Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés » d'Aix-Marseille Université.

- **Formation Professionnelle Continue (FPC-Profil)** : L'école est l'une des 6 ENSA(P) à proposer une formation aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d'Etat d'Architecte.

- **Double-Cursus** : L'école propose une formation architecte-ingénieur en partenariat avec Polytech'Marseille d'Aix-Marseille Université.

#### **Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement**

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

**PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design, des arts et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits. Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscalaires en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

**INAMA** : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

**MAP-GAMSAU** : Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette. Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-Com MAP(CICRP)).

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

**Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture**



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :  
[direction@marseille.archi.fr](mailto:direction@marseille.archi.fr)

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme [demarches-simplifiées.fr](http://demarches-simplifiées.fr) et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

--

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter : Hélène Corset-Maillard, directrice de l'ENSA-M : <a href="mailto:helene.corset-maillard@marseille.archi.fr">helene.corset-maillard@marseille.archi.fr</a> Véronique Roblin, directrice adjointe de l'ENSA-M : <a href="mailto:veronique.roblin@marseille.archi.fr">veronique.roblin@marseille.archi.fr</a>

<b>Modalités de recrutement :</b> Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Marseille
---